

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**14 NOVEMBRE 2013**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Rapports d'activité 2012  
SIABS – SIDEYNE-SEY**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 novembre 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 15 novembre 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 novembre 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 14 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 novembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

**Avaient donné procuration :**

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY  
Madame ROCCHETTI à Mme RICHARD  
Monsieur PERRAULT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

**Secrétaire de séance :**

Monsieur ROUSSEAU

**N° DE DOSSIER** : 13 F 13

**OBJET** : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2012 SIABS – SIDEYNE-SEY

**RAPPORTEURS** : Monsieur MAILLARD (SIABS) – Monsieur CHARREAU (SIDEYNE-SEY)

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».*

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2012 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS),
- le Syndicat Intercommunal d'Électricité des Yvelines Nord-Est (SIDEYNE- SEY).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

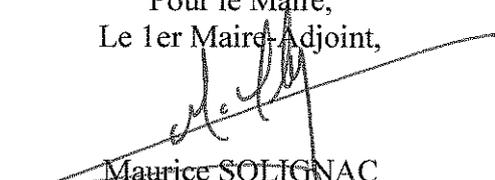
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE des rapports d'activité 2012 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines